

562 774 3

A L'HOTEL QUEEN MARY

Société Anonyme au capital de 250 000 Francs
Siège social : PARIS 8^{ème} - 9, rue Greffulhe

RCS PARIS B 562 077 438
SIRET : 562 077 438 000 17

N° dépôt

2 OCT. 2001

63723

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2001

L'an 2001, le 29 juin à 9 heures,

Au siège social, à **PARIS 8^{ème} – 22, rue Cambacérès**

Les actionnaires de la société **A L'HOTEL QUEEN MARY**, Société Anonyme au capital de 250 000 Francs, divisé en 2 500 actions de 100 Francs chacune, dont le siège social est à PARIS 8^{ème} - 9, rue Greffulhe, se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle** sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 14 juin 2000.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur David BYRNE préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société A L'HOTEL DU BOIS, représentée par **Madame Jeanne de CHAVANES** et **Madame Alix de CHAVANES**, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Jeanne de CHAVANES assume les fonctions de Secrétaire.

La société **EREC ASSOCIES**, représentée par **Monsieur Didier LECHEVALIER**, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2196 Actions sur les **2 500** actions formant le capital social. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

1. Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire.
2. La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception.
3. La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

 1

- ☐ Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- ☐ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.
- ☐ Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du nouveau Code de Commerce (anciennement article 101 de la Loi du 24 juillet 1966).
- ☐ Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- ☐ Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- ☐ Affectation du résultat de l'exercice.
- ☐ Questions diverses.

Monsieur David BYRNE informe les actionnaires que le bilan établi comporte des anomalies et donc en conséquence l'Assemblée Générale ne peut approuver les comptes.

En conséquence, **Monsieur David BYRNE** propose de réunir l'Assemblée Générale à une date ultérieure, dès qu'un nouveau bilan sera édité.

- CLOTURE -

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.



Pour copie conforme
Le Président du Conseil d'Administration